

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "X" - FUNDQUEST PATRIMOINE (FR0011491166)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP vise à optimiser sa performance grâce à une gestion discrétionnaire et à une allocation d'actifs dynamique reposant sur une sélection d'OPCVM ou de FIA. Le gérant vise à obtenir une appréciation du capital investi sur des durées supérieures ou égales à 3 ans, avec un niveau de volatilité n'excédant pas 10% sur l'horizon d'investissement.

Caractéristiques essentielles du FCP : Il est géré en multigestion, via la sélection de différents OPCVM ou FIA. Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'univers de sélection d'OPCVM ou FIA correspond à une liste de fonds sélectionnés par les analystes de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding à partir d'une approche systématique et disciplinée alliant recherche quantitative puis recherche fondamentale.

Le FCP investit à titre principal dans des OPCVM ou FIA mettant en oeuvre une allocation flexible entre les marchés financiers internationaux.

En fonction des anticipations des gérants des OPCVM ou FIA dans lesquels investit le FCP quant à l'évolution des marchés :

- l'exposition du portefeuille aux marchés actions sera comprise entre 0% et 60% en cible, avec la possibilité d'aller jusqu'à 100%. Cette dernière exposition peut être réalisée lorsque les conditions de marché seront jugées favorables;

- l'exposition aux marchés de taux sera comprise entre 0 et 100%.

Le FCP investit, jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou en actions d'OPCVM des catégories suivantes : monétaire standards et monétaire court terme, obligations et autres titres de créance libellés en euro et internationaux, actions françaises, de pays de la zone Euro et internationales, diversifiés et garantis ou assortis d'une protection et dans la limite de 30% maximum de l'actif net en parts ou actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions prévues à l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Les OPCVM ou FIA sélectionnés par le gérant sont investis en titres de sociétés de tous secteurs, de toutes capitalisations émis ou négociés sur les marchés internationaux. L'exposition du FCP via des OPCVM, des FIA ou également via des instruments dérivés aux marchés des pays émergents peut représenter jusqu'à 50% de l'actif net. Le risque de change pour le porteur de la zone euro sera limité à 80% de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou risque de taux et/ou risque de change.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures, exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant, et réglées dans les 3 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation .

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• La gestion diversifiée et l'objectif de contrôler et limiter la volatilité justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|-----------|
| Frais d'entrée | Néant |
| Frais de sortie | Néant |
| Frais prélevés par le FCP sur une année | |
| Frais courants | 0,85% (*) |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

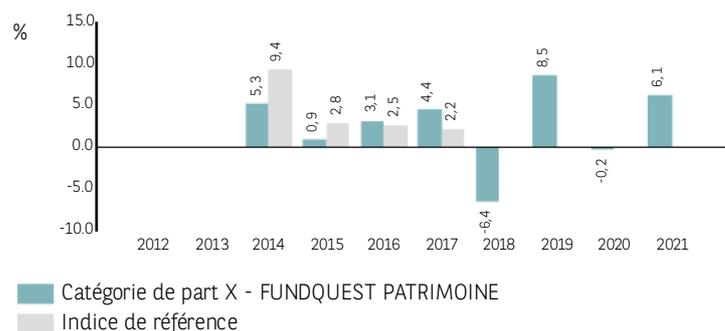
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 02 février 2011;
- La part a été créée le 27 juin 2013.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Le 7 décembre 2018, l'indice de référence du FCP, utilisé uniquement à titre de comparaison à posteriori de la performance du FCP et anciennement l'indice composite 20% MSCI Europe dividendes réinvestis + 60% JPM GBI EMU + 20% EONIA, a été supprimé.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.